

COMMUNE DE SAINT-SEVERIN - 16390

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du 14 MARS 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE QUATORZE MOIS de MARS à 19 H. le Conseil Municipal de SAINT-SEVERIN s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain RIVIERE, Maire.

Etaient présents : M. Mmes RIVIERE Alain - BENOIT Patrick - DESAGE Sébastien - FOURRE-GALLURET Karine - GALLÈS Patrick - GENDRON Teddy - MARCADIER Christian - MEAR Emmanuel - MERCIER Bruno - MOREAU Jean Clément - MORGAN Andréa - PLANTIVERT Marie Edith - SIMONET Sylvette - SOCHARD Jacky - TELEMAQUE Marie-Claude.

A été élu Secrétaire de séance : BENOIT Patrick

Date de convocation : 12/03/2018

Nombre total de conseillers : 15

Nombre de membres présents : 15

Majorité absolue : 8

Demande de subventions pour les travaux de réaménagement du parking de l'école

Monsieur le Maire expose à partir d'un croquis établi par M. Nicolas GENAUD, architecte du projet du pôle enfance et jeunesse, la situation du parking des écoles qui du fait de l'implantation de la crèche et du centre de loisirs va générer un nombre important de véhicules et va servir de liaison entre les différents équipements, cour des écoles, réfectoire, parc de la mairie.

Il convient donc de :

- 1- Sécuriser au maximum les déplacements des enfants ;
- 2- Sécuriser le stationnement des bus ;
- 3- Agrandir la capacité de stationnement ;
- 4- Dédier des espaces au personnel des écoles et à celui du pôle enfance et jeunesse ;
- 5- Traiter l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite par la création d'un cheminement et d'une rampe entre le pôle enfance et l'école.

Monsieur le Maire indique que cet investissement ouvre droit aux différentes dotations de l'état pour accompagner les communes dans leurs investissements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Émet un avis favorable à ce projet qui intègre la sécurité et l'accessibilité PMR dans cet équipement partagé ;
- Autorise Monsieur le Maire à déposer toute demande d'aide auprès des partenaires habituel Etat (DETR – DSIL), Conseil Départemental de la Charente au titre SIL, Contrat de ruralité ;

- Autorise Monsieur le Maire à prendre attache auprès du SDEG pour intégrer l'éclairage public sur le site et à signer tous devis y afférent ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec l'architecte Nicolas GENAUD au fin d'établir le plan définitif et le devis estimatif détaillé des travaux ;
- Approuve le plan de financement comme suit :

Travaux		Financement	
DEPENSES	en euros	RECETTES	en euros
Réaménagement du parking de l'école - Sécurisation des déplacements des enfants	68 721,00 €	Etat DETR (35%)	26 500,00 €
		Etat DSIL (30 %)	22 600.00 €
		Conseil Départemental (15%)	11 250,00 €
Contrôle SPS	1 375,00 €	Montant global des aides souhaitées	60 350,00 €
Maîtrise d'ouvre	5 498,00 €	Fonds propres de la commune	15 243,00 €
Total HT	75 593,00 €	Total HT	75 593,00 €

Monsieur le Maire précise que l'autofinancement de la commune sera adapté au financement proposé par Monsieur le Préfet.

Décision modificative n° 1 – budget commune

La Trésorerie de Chalais nous informe qu'une anomalie bloquante est présente sur notre budget primitif communal 2018 en raison des mouvements opérés en prévisions des comptes de cession 192, 665, 7761 ce qui est contraire au CGCT et notamment à la réforme de la nomenclature M14 de 2006.

Considérant qu'il a été inscrit :

DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT	
Chapitre 042-675	+ 29 865.40 €	Chapitre 042- 7761	+ 29 864.40 €
DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
Chapitre 040-192	+ 29 864.40 €	Chapitre 040-2111	+ 29 865.40 €

De manière à régulariser cette situation et considérant que le budget doit être équilibré, il a été convenu avec la Trésorerie de procéder à la modification du BP principal 2018 comme suit :

DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT	
Chapitre 042-675	- 29 865.40 €	Chapitre 042- 7761	- 29 864.40 €
6712	+ 29 865.40 €	7588	+ 29 865.40 €
		7488	- 1.00 €
DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
Chapitre 040-192	- 29 864.40 €	Chapitre 040-2111	- 29 865.40 €
Opération 322 compte 2315	+ 29 865.40 €	13148	+ 29 865.40 €
020 dépenses imprévues	- 1.00 €		

Où cet exposé, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents :
ADOpte la décision modificative n°1 du budget primitif communal 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close à 20h30.

Signatures :

Patrick BENOIT	Sébastien DESAGE	Karine FOURRE-GALLURET
Patrick GALLES	Teddy GENDRON	Christian MARCADIER
Emmanuel MEAR	Bruno MERCIER	Jean Clément MOREAU
Andréa MORGAN	Marie Edith PLANTIVERT	Alain RIVIERE
Sylvette SIMONET	Jacky SOCHARD	Marie-Claude TELEMAQUE